

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 1050**

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,
M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 7

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« concertation »

le mot :

« négociation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, issu de propositions formulées par l'Association des régions de France, vise à inscrire dans le projet de loi le principe d'une négociation entre l'État et les régions, et non d'une simple concertation, sur le financement et l'organisation de l'offre de formation.